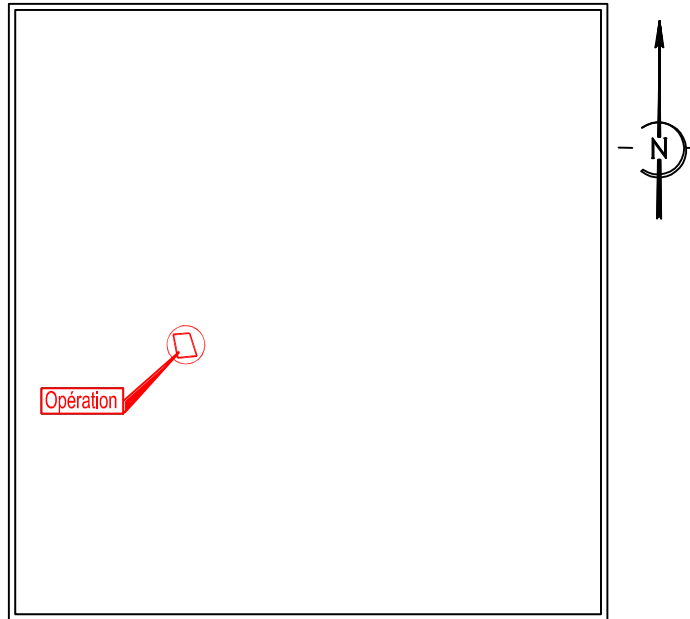


Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"



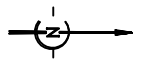
DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°4
PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux

Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique

26/10/2015

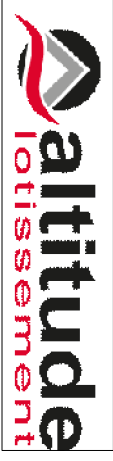
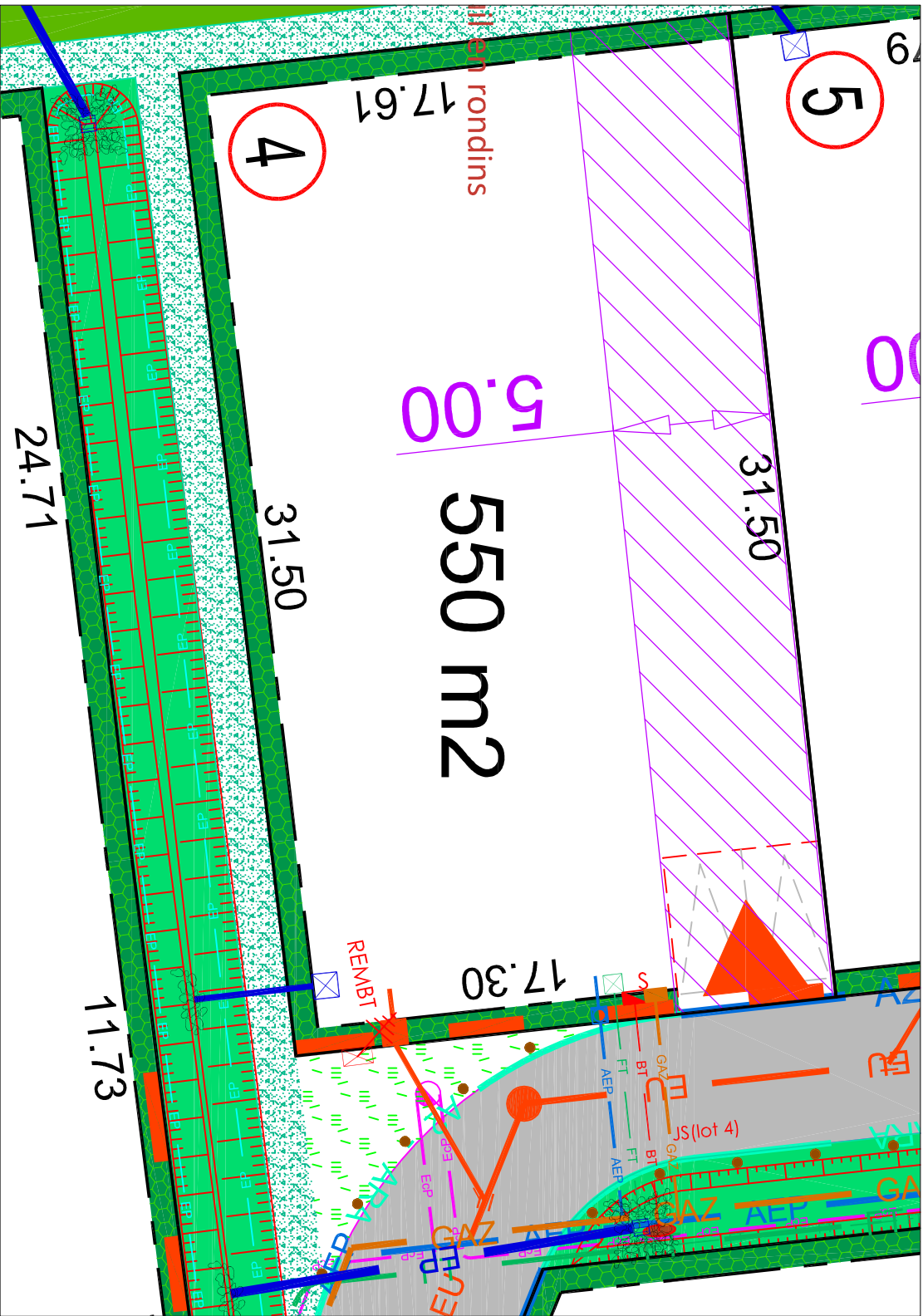
LEGENDE

- Aménagement des entrées charretières:
à la charge des acquéreurs
- Coffret Gaz
 - Coffret EDF
 - Citerneau EAU
 - Regard FT
 - Candélabre
 - Boîte de branchement Eaux pluviales
 - Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

- ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE
- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'arêtoire ou 4m50 au faîtage
 - zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé
- ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES
- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone discorde privatif non classé)
 - limite d'implantation des tracés à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
 - localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

- TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE
- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. : m50) grillage ou treillis soudé en retrait, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : m50).
 - plantation d'une bande de granulés obligatoire dans une largeur de 0,20m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en acier galvanisé en retrait, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : m50).



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e